

RÉPONSE – I 163 A – 22.05

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation I 163 – 22.03

développée par Yves MAGNIN, Anabela FRAGA et Leila MÜLLER

relative à l'objet suivant :

SUBVENTION AUX CAMPS DES JEUNES VERNIOLANS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Ville de Vernier soutient financièrement diverses activités « jeunesse » proposées durant les vacances scolaires aux enfants de la Commune, en collaboration avec de nombreux partenaires. Parmi eux, les structures affiliées à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), qui proposent une offre importante de centres aérés sur la Commune, mais aussi les associations membres du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE).

Les subventions à ces organismes agréés leur sont directement versées, après transmission au Service de la cohésion sociale (SCS) des listes d'enfants verniolans ayant pris part aux activités proposées. Les montants de ces subventions sont peu maîtrisables : l'enveloppe effectivement versée dépend du nombre (imprévisible) de familles faisant appel aux prestations sur l'année en cours.

La pratique, à Vernier, avant 2018, était de verser aux associations soutenues un subside de CHF 10.00 par enfant / par unité journalière, et cela quel que soit le type d'activités choisi.

En 2018, en raison de la situation budgétaire délicate, le Conseil administratif (CA) a décidé de suspendre temporairement l'octroi de ces aides.

Cette suspension a permis de rouvrir les discussions avec le GLAJ-GE, échanges durant lesquels cet organisme a indiqué son souhait que la Ville de Vernier puisse se conformer aux standards qu'elle recommande à l'ensemble des communes genevoises d'adopter, c'est-à-dire un soutien de CHF 10.00 pour les activités à la journée uniquement et de CHF 15.00 pour celles impliquant une nuitée.

Au regard des statistiques transmises par le GLAJ-GE¹, l'application de cette règle aurait eu l'impact suivant, selon les 3 options possibles :

1. Ne financer que les « journées », pour un total de CHF 7'300.00 (représentant environ 730 unités) ;
2. Ne financer que les camps avec nuitées, pour CHF 24'000.00 (représentant environ 1'600 unités) ;
3. Financier le tout, pour CHF 31'300.00.

Après analyse, la Ville de Vernier a décidé de réintroduire en 2019 une ligne budgétaire pour le GLAJ-GE en retenant la première option, pour une meilleure maîtrise des dépenses et adéquation avec ses ressources, mais aussi pour s'aligner sur ses priorités politiques (le fait d'offrir à un maximum de familles pendant les vacances scolaires des solutions de garde de type « centre-aéré »).

¹ Ces statistiques sont les plus récentes et se calquent sur chiffres datant de 2018

- 1 *Quel était le montant de la subvention avant 2018 pour les camps et journées fréquentés par nos jeunes domiciliés sur notre Commune et quel est le montant actuel.*

En 2015, le budget prévoyait des subventions aux associations membres du GLAJ-GE à hauteur de CHF 10'000.00. De 2016 à 2021, ce montant était de CHF 8'000.00, à l'exception de 2018 où la subvention n'a pas été versée. Pour le budget 2022, le montant est de CHF 7'000.00.

Il est à mentionner que des écarts entre budget et dépenses effectives ont été enregistrés ces dernières années. De 2015 à 2017, les dépassements budgétaires (entre CHF 5'130.00 et CHF 6'830.00 chaque année) ont été pris en charge par le fonds Jules Naville. De 2019 à 2021, il n'y a pas eu de dépassements (solde positif de CHF 3'740.00, CHF 4'920.00 et CHF 700.00 respectivement).

- 2 *Rappeler les raisons qui ont poussé la Commune à ne subventionner que les camps aérés et non les camps résidentiels.*

Voir ci-dessus.

- 3 *Indiquer s'il est favorable à un retour à la pratique d'avant 2018 et, en cas de réponse positive, à partir de quelle date.*

Le retour à la pratique d'avant 2018 (financer CHF 10.00/ enfant, sans distinguer le type d'activités) n'est a priori pas souhaitable, car il ne correspond pas aux principes prescrits par le GLAJ-GE. La prise en charge de l'ensemble des demandes est possible, mais aurait un impact non négligeable sur le budget (+CHF 24'000.00).

Le CA tient ici à rappeler que ces subventions apportent un soutien financier aux associations affiliées aux GLAJ-GE, et qu'elles peuvent en ce sens stabiliser (voire orienter) l'offre, mais qu'elles n'encouragent pas forcément les familles – dont les plus modestes – à accéder aux prestations proposées durant les périodes de vacances scolaires.

L'interpellation I 163 – 22.03 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif



Vernier, le 17 mai 2022